

FACTURE N° 5060286

N/REF : 19/06/2025 16H40 C:026163 I:33262

V/Email reçu le Jeudi 19/06/2025 à 16H40

CITYA COLLET BEILLON

**12 AVENUE ALSACE LORRAINE
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : L'ESTORIL
29 BIS/31 RUE COLONEL BOUGAULT
38000 GRENOBLE

Fontaine, le 25 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 30 BOUGAULT - CAVES
MME ROBERT AU 06 24 01 86 12

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE SUR RACCORD DANS LES CAVES

Donneur d'ordre : M. B DAY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 20/06/2025 A 14H30:
PAS D'ACCES - PREVOIR CLE D'ACCES AUX CAVES

LE 24/06/2025 A 10H45:
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES
CONSTAT: FUITE SUR EVACUATION DANS LE VIDE SANITAIRE
REPARATION PROVISOIRE DE LA PARTIE FUYARDE A L'AIDE DE JOINT CIMENT
PROMPT
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA PORTION PVC DN 40 AVEC MANCHON DE SERRAGE
DN 40
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 24/06/25 à 23H41 M. B DAY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5060286

la présence d'eau.

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12		29,12
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 24/06	2	73,82		147,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45		39,45
1,00	Kg(s) de ciment PROMPT	2	3,90		3,90
TOTAL H.T.					220,11
T.V.A. a 10,00%					22,01
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>242,12</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN